

« ECRITURE COMME TEMOIGNAGE ET MEMOIRE »

*Leïla ASLAOUI*

« Ecriture comme témoignage et mémoire ». Libellée ainsi, ma communication pourrait sembler, à juste titre, hors-propos et hors sujet puisque le thème de ces deux journées est consacré à « l'Etude sur la Traduction ». C'est pourquoi, précisément pour demeurer dans ce cadre là, - quand bien même la traduction il est vrai est affaire de spécialiste – j'évoquerai devant vous ma modeste expérience dans le domaine de l'écriture comme jeune auteur ayant choisi d'échapper aux sempiternels débats sur la langue usitée pour privilégier l'acte d'écriture comme l'acte de dire et de témoigner. Cela ne s'est pas fait aisément, et cela ne s'est pas fait sans douleur ou tout au moins sans culpabilité. Ma première tentative a été en effet culpabilisante. Durant les premières années de la post-indépendance, j'avais déposé auprès de la S.N.E.D. (Société Nationale d'Edition et de Diffusion) une longue nouvelle relatant l'histoire d'une jeune collégienne qui excellait en langue française composait des poèmes, décrochait chaque fin d'année le prix de français. Un jour, ses professeurs apprennent qu'elle est devenue résistante, qu'elle a rejoint le maquis et ils ne comprennent absolument pas ce choix et répètent sans cesse : « C'était pourtant une excellente élève en français ». Bien entendu ce récit sans doute naïf aujourd'hui doit bien

évidemment être replacé dans le contexte des années 1965-1966, c'est-à-dire post-guerre de libération et post-indépendance. Le Comité de lecture, - Comité de censure – m'avait fait alors parvenir par écrit son refus de publier le manuscrit. Cependant il n'émettait aucune réticence sur le style ou la ponctuation – ce qui m'aurait paru normal – mais avec une rare véhémence il rejetait disait-il la nouvelle « parce que l'auteur faisait l'apologie de la langue française ». A l'âge de vingt ans, vingt deux ans, ces critiques ne sont pas faciles à évacuer, d'autant que la langue arabe ne me posait aucun problème et devint sans difficulté aucune mon « outil » d'expression et de travail dans la magistrature. Après ce réquisitoire du comité de lecture, j'hésitais à écrire à nouveau. Puis en 1984, *Etre juge*, le premier ouvrage de la trilogie sur la justice était prêt. Devais-je l'écrire en français ou en arabe, appartenant moi-même à cette époque-là à une institution arabisée ? C'est à ce moment là que je décidais de faire un choix : ce qui m'importait dans *Etre Juge* était d'expliquer, d'informer le lecteur sur la fonction des juges, de faire pénétrer ce même lecteur dans le palais de justice, afin de dissiper les malentendus mais aussi de témoigner des nombreux dysfonctionnements de l'appareil judiciaire. Témoigner et dire avec *Dame justice* et *Réflexions au fil des jours* en ôtant à l'institution judiciaire tous les mythes qui l'entourent tels que celui de l'efficacité, de l'indépendance, de la réinsertion (après un passage à la prison) etc.

La publication de ces deux essais m'a alors confortée dans ce besoin de témoigner que j'éprouvais, par l'acte d'écriture. Car l'écriture comme témoignage apporte de la substance à l'existentiel, c'est-à-dire qu'elle dit comment l'acteur a vécu les événements, comment il les a perçus. A partir de *Dérives de justice*, nouvelles complétant la trilogie, je prenais conscience que la langue usitée n'avait aucune importance, puisque j'écris avec mes repères d'algérienne, avec mon vécu d'algérienne, « tout en prenant de la bipartition entre ma culture d'origine et ma culture acquise » (Christiane Achour *Anthologie de la littérature algérienne*) ou encore comme l'écrivait Kateb Yacine dans un article publié dans *Jeune Afrique*, le 26 Mars 1967 n° 324 : « J'aime la langue arabe, c'est ma langue maternelle, c'est pourquoi j'en parle avec autant de passion et je suis sûr qu'elle sera faite, plus tôt qu'on ne le croit. »

Je dis auteur et non écrivain, terme galvaudé dans notre pays et qui se mérite à dater de l'instant où le public (lecteurs et critiques) le décerne à ceux qu'il reconnaît comme écrivains.

En somme, après la publication de *Dérives de justice* (Bourdieu) j'évacuais définitivement la question de la langue d'usage pour me consacrer à l'acte de dire et de témoigner. C'est ainsi que fut publié un autre recueil de nouvelles (8) mais surtout les *Années Rouges* relatant la décennie 90-2000 que j'appellerai l'écriture de l'urgence. L'urgence d'écrire, de dire et de hurler. Témoigner de la réalité palpable sur des faits authentiques et faire

partager mes émotions, ma sensibilité, mon engagement – puisqu'il s'agit aussi d'une écriture engagée – au lecteur furent alors mes seules préoccupations en étant guidée par mon amour pour les mots et leur pouvoir, les mots et leur magie. (j'aime les anaphores, les synonymes). Ce besoin de témoigner dans l'urgence relègue désormais la question de la langue d'usage au second plan. Outre le fait que pour les *Années Rouges* par exemple, je ne perds pas de vue qu'il ne s'agit pas pour moi de m'adresser strictement au public algérien, mais aussi à d'autres lecteurs hors Algérie auxquels il y a lieu d'expliquer, qu'il faut informer. Il faut donc se placer dans l'universalité afin d'éviter comme le dit Aïssa Khelladi que l'Algérie ne soit « un exercice pour écrire des choses faciles et se faire éditer ». *Les Jumeaux de la nuit*, en sus de rendre compte d'une réalité, est un cri de colère et de douleur contre l'impunité des assassins dans un style d'écriture romancée. C'est une réflexion – avec prise de position de l'auteur en faveur du non-pardon, de la non-réconciliation – à laquelle est invité le lecteur sur le pardon, l'oubli. Il se situe lui aussi dans l'écriture de l'urgence : témoigner. Doit-on pour autant se dire satisfait lorsqu'on est conscient que nombreux sont les lecteurs notamment parmi les jeunes générations qui demandent que soient traduits les ouvrages parus en langue française? Il est certain que l'auteur en ressent une frustration mais il est tout aussi vrai qu'entre l'effort de traduction et l'acte d'écriture, il n'y a aucune comparaison. L'un est affaire de spécialistes, l'autre est affaire d'émotions de mots et d'inspiration. Je souhaiterai bien évidemment que mes ouvrages

soient traduits afin d'être lus par le plus grand nombre de lecteurs, mais j'avoue ne pas en être préoccupée, car je ne considère pas la non-traduction comme un obstacle à la communicabilité ou encore comme l'exprime Yasmina Khadra dans *L'imposture des mots* : « Entre la langue française et moi, il y a une histoire de commodité; elle sied à mes états d'âme. Dans ce choix, ni abjuration, ni projet de naturalisation. Je suis Algérien et la France a suffisamment d'enfants prodiges pour convoiter les brebis égarées des autres. » C'est là, me semble-t-il, une très belle conclusion. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

*Leila ASLAOUI*